

CÉLIBATAIRE

Comment est prélevé l'impôt et par qui ?	Prélevé à la source sur le salaire par l'employeur
Quelle classe d'impôt ?	Classe 1
Obligation déclarative ?	Non
Pourquoi faire une déclaration ?	Obtenir un remboursement
Quel est le taux d'imposition ?	Le taux est progressif mais au-delà de 41 793 eur de revenu imposable annuel, le taux de 39% est appliqué
Dans quels cas être sûr d'obtenir un remboursement ?	J'ai commencé ma carrière en cours d'année et je n'ai pas perçu d'autres revenus Je vis en union libre et j'ai un enfant qui n'est pas rattaché à mon foyer fiscal Je suis séparé, divorcé et je verse une pension alimentaire, une prestation compensatoire ou je suis en garde alternée J'ai des charges/dépenses que je peux déduire (voir tableau 1)
Quel est le montant que je peux obtenir ?	Cela dépend et du revenu annuel imposable et des déductions (voir tableau 2)

DÉDUCTIONS	Dépenses /charges financières déductibles	Montant maximum déductible par an	Uniquement si la dépense /charge est au Luxembourg
	Intérêts débiteurs prêt immobilier - résidence principale	1400 €	NON
	Intérêts débiteurs - crédit conso	336 €	NON
	Assurances : ce que je paie pour - ma complémentaire/mutuelle santé, - mes responsabilités civiles auto et habitation, - mes assurances décès et vie	672 €	NON sauf assurances vies (*)
	Épargne vieillesse : - ce que je décide d'épargner pour ma retraite	< de 40 ans 1500 € De 40 à 45 ans 1750 € De 45 à 50 ans 2100 € De 50 à 55 ans 2600 € > de 55 ans 3200 €	OUI
	PEL	672 €	OUI (*)
	Frais de garde enfant ou de femme de ménage	3600 €	NON
	Pension alimentaire		

GAIN	Revenu annuel imposable	Montant de déductions retenu	Montant du remboursement (hors contrib fond emploi)
	25 000	3.908 €	765 €
	30 000	(1400 € d'intérêts immo	969 €
	35 000	336 € d'intérêts perso	1177 €
	40 000	672 € d'assurances	1386 €
	45 000	diverses	1533 €
	50 000	1500 € d'épargne pension)	1533 €

CÉLIBATAIRE

Comment est prélevé l'impôt et par qui ?	Prélevé à la source sur le salaire par l'employeur
Quelle classe d'impôt ?	Classe 1
Obligation déclarative ?	Non
Pourquoi faire une déclaration ?	Obtenir un remboursement
Quel est le taux d'imposition	Le taux est progressif mais au-delà de 41 793 eur de revenu imposable annuel, le taux de 39 % est appliqué
Dans quels cas être sûr d'obtenir un remboursement ?	J'ai commencé ma carrière en cours d'année et je n'ai pas perçu d'autres revenus Je vis en union libre et j'ai un enfant qui n'est pas rattaché à mon foyer fiscal Je suis séparé, divorcé et je verse une pension alimentaire, une prestation compensatoire ou je suis en garde alternée J'ai des charges/dépenses que je peux déduire (voir tableau 1)
Quel est le montant que je peux obtenir ?	Cela dépend et du revenu annuel imposable et des déductions (voir tableau 2)

DÉDUCTIONS	Dépenses /charges financières déductibles	Montant maximum déductible par an	Uniquement si la dépense /charge est au Luxembourg
	Intérêts débiteurs prêt immobilier - résidence principale	1400 €	NON
	Intérêts débiteurs - crédit conso	336 €	NON
	Assurances : ce que je paie pour - ma complémentaire/mutuelle santé, - mes responsabilités civiles auto et habitation, - mes assurances décès et vie	672 €	NON sauf assurances vies (*)
	Épargne vieillesse : - ce que je décide d'épargner pour ma retraite	< de 40 ans 1500 € De 40 à 45 ans 1750 € De 45 à 50 ans 2100 € De 50 à 55 ans 2600 € > de 55 ans 3200 €	OUI
	PEL	672 €	OUI (*)
	Frais de garde enfant ou de femme de ménage	3600 €	NON
	Pension alimentaire		

GAIN	Revenu annuel imposable	Montant de déductions retenu	Montant du remboursement (hors contrib fond emploi)
	25 000		765 €
	30 000	3.908 €	969 €
	35 000	(1400 € d'intérêts immo 336 € d'intérêts perso 672 € d'assurances diverses 1500 € d'épargne pension)	1177 €
	40 000		1386 €
	45 000		1533 €
	50 000		1533 €